L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 11 Mars 1828.

MR. PIERRE DERBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. A. PEYCHAUD comme candidat à la place de Maire de la Nlle.-Orléans, à la prochaine élection

☞ Un voyageur digne de confiance, récemment arrivé du Mexique, donne des renseignemens satisfaisans sur l'état politique de ce pays. Le général Bravo doit être déporté avec plusieurs de ses officiers les plus influens. Il sera remplacé à la vice-présidence par le général Guerrero, dont l'élection à la présidence paraît assurée. On parle d'une coalition des partisans d'Iturbide et des Yorkistes qui aurait pour but de consolider le gouvernement et de déjouer les intrigues des *Ecossais* qui sont au Mexique ce que les Torys étaient aux Etats-Unis à l'époque de la guerre de l'indépendance. On peut considérer ces événemens comme un nouveau bail accordé aux institutions républicaines.

DILIGENCE EXTRAORDINAIRE.

Le bateau à-vapeur l'Amazone, capit. Wm. Paul, parti de Cincinnati le Dimanche 2 du courant, est arrivé à Louisville en 10 heures, y est resté 24 heures environ, et a fait en quatre jours et demi, les 1500 miles qui séparent cette ville de la Nlle.-Orléans. L'Amazone n'a mis que 32 heures à venir de Natchez jusqu'ici, encore en a-t-elle employé quatre à faire du bois. Aucun bateau n'a peut-être jamais fait d'aussi prompts voyages.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 5 Mars 1828.

Les membres présens sont MM. Gordon, Burthe, Blanc, Philips, White, Lanna, Rodriguez et Bacas.

Après avoir lu le procès verbal de la dernière séance, M. le greffier communique au conseil la lettre du maire.

Ce magistrat s'oppose à la résolution prise par le conseil dans la séance du 1er. Mars, concernant l'emmagasinage des poudres. Il rappelle au conseil que le comité avait reçu de lui de pleins pouvoirs pour louer ou acheter un bâtiment.

M. Lanna appuie les représentations du maire.

M. Burthe dit que les explications que lui a données à ce sujet le maire, ont levé ses scrupules. La coque du bâtiment que le comité se proposait d'acheter, a été trouvée hors d'état de service. La goëlette offerte par M. Coyt suffira au logement des poudres qui sont en ville et de toutes celles qui pourraient arriver; de plus cette goëlette ne coûtera à la ville qu'un loyer très modique. En conséquence, M. Burthe approuve le rejet du maire.

M. Lanna ajoute quelques observations sur la sévérité avec laquelle le comité avait été traité par le conseil.

M. Blanc se plaint seulement de la manière dont le rapport du comité a été présenté. Il n'a pas d'objections quant au fond.

La question est mise aux voix. Le conseil décide qu'il ne persiste pas dans sa résolution du 1er. Mars.

M. Lanna demande que le maire soit autorisé à faire placer un paratonnerre sur la goëlette servant de depot aux poudres. Adopté.

Le Dr. Jaudon demande que des fonds soient appropriés pour l'inspection des hospices où se traite la petite verole. Renvoyé à un comité compose de MM. Gordon, Bacas et Philips.

Le voyer de la ville expose, dans une lettre au maire, la nécessité de faire placer des reverbères dans quelques endroits déjà incorporés et payant taxe.—Point d'objections.

Les donneurs de bals masqués demandent la permission d'en donner encore quelques uns, vû la brièveté du carnaval, le montant de leurs dépenses, &c. &c.

M. Philips appuie les pétitionnaires, et propose de permettre à chacun d'eux de donner encore trois bals.

M. Blanc pense que le carnaval a duré assez long-temps, et qu'il est temps de se reposer. Il demande que la pétition reste déposée sur le bureau.—Adopté.

M. Lanna réclame pour M. Colter, employé de la pompe à feu, le paiement de 66 piastres qui lui restent dues.—Ordonné.

M. White demande que, vû la résignation de M. Palfrey, le Maire soit requis de faire annoncer l'élection de l'Alderman du 6e. district.

M. Préval observe que la chose n'est pas nécessaire puisque l'élection de tous les Aldermen doit avoir lieu le 1er. Lundi d'Avril. Après une petite discussion à ce sujet, le renvoi à Samedi prochain est ordonné.

(La suite à un prochain numéro.)

Extrait du New-York American.

De la Chambre des Representans des E. U.

Chaque courrier nous apporte de nouveaux motifs de regretter l'état de dégradation dans lequel est tombé ce corps sous la présidence de M. Stevenson. Le rapport du National Journal, tout fondé qu'il est en comparaison de la réalité, et nos lettres particulières représentent comme extrêmement dégoûtantes les scènes qui se sont passées Mercredi soir dans cette Chambre. On reproche surtout à l'Orateur de manquer de la dignité et de la fermeté nécessaires pour faire respecter sa personne et l'assemblée qu'il préside. Lorsque dans la chaleur des débats sur l'admission du Missouri au nombre des Etats M. Randolph, M. Floyd et quelques autres têtes chaudes lâchèrent la bride à leur humeur satirique et chagrine, ils furent rappelés à l'ordre et réduits au silence par l'Orateur Taylor, soutenu d'une assemblée qui attachait judicieusement la plus grande importance à sa dignité. Au dépouillement du scrutin à la dernière élection faite par le Congrès, quelques applaudissemens étant partis des galleries, M. l'Orateur Clay suspendit à l'instant les opérations de la Chambre, et fit évacuer les galleries. Le peuple des Etats-Unis applaudit d'un bout de l'Union à l'autre à cet acte de fermeté et de respect pour le caractère de ses représentans. Mais aujourd'hui qu'un membre mal élevé ou pris de vin se permette une misérable plaisanterie, et les galleries retentissent de rires et d'applaudissemens; et l'orateur Stevenson lui-même, si l'on peut s'en rapporter au New-York Enquirer, est forcé de prendre part à l'hilarité générale, et n'oppose aucun reproche ni aucune barrière à l'audace du bouffon ou de ses admirateurs. C'est ainsi que lorsque M. A. Smith, ou comme on l'appelle quelque fois à Washington, "la bête de l'apocalypse," eut proposé Mercredi dernier de discuter le caractère et la vie publique de M. Adams, les circonstances de son élection, ses négociations en Russie, en France, à Gand et en Angleterre, et tout cela à propos des retranchemens proposés par M. Chilton; M. Smith ayant été plusieurs fois rappelé à l'ordre par M. Whipple. L'Orateur Stevenson décida que M. Smith ne s'en était pas écarté; et M. Whipple ayant réitéré ses cris à l'ordre, M. Smith déclara que l'honorable membre était ivre. L'Orateur décida que si la remarque de M. Smith ne s'adressait pas à la Chambre, il était parfaitement dans l'ordre.....

M. Calhoun n'a pas peu contribué, il y a deux ans, à avilir le Sénat, en souffrant qu'il devint le théâtre des plus outrageantes personnalités. Ce corps, autrefois si respecté, ne se relèvera pas de long-temps de l'atteinte portée à sa considération. M. Stevenson paraît destiné à jouer le même rôle à la Chambre des Représentans, et la Législature Américaine rassemblera bientôt sous leurs auspices à cette fameuse convention française où des Jacobins fanatiques qui avaient renoncé à toute décence et à toute dignité, étaient sûrs de voir leurs frères et amis des galleries applaudir à leurs plus grands excès. Telle est la tendance naturelle et nécessaire du jacksonisme.

Le National Intelligencer de Jeudi dernier publie la correspondance officielle entre M. Gallatin et lord Dudley, sur l'établissement des phares, batimens eclaireurs, bouées et autres améliorations maritimes, le long des côtes de la Floride et des possessions britanniques correspondantes. Le ministere Anglais a consenti sans délai à toutes les propositions de M. Gallatin. M. Clay, après avoir énuméré les différens points sur lesquels les phares doivent être placés, observe que lorsque ces divers travaux seront terminés, il y aura sur la côte de la Floride une suite non interrompue de phares que les navires auront presque toujours en vue. *Pap. du Nord.*

FEUILLETON.

PANORAMA DE VERSAILLES.

La foule se porte depuis quelques jours au Panorama de Versailles, et la foule a raison. Sur une place consacrée jusqu'ici au *bamboula hebdomadaire*, s'est élevé comme par enchantement une espèce de palais magique qui au premier coup d'œil ressemble assez à une barraque de planches, et n'offre d'abord rien de très séduisant. Mais "avancez! suivez le monde," et que le modique tribut de quatre escalins ou la carte d'abonné vous ouvre l'entrée de l'édifice et vous pourrez dire :

J'ai fait en pas de plus, et le monde est changé!

Vous avez fait en deux secondes un voyage de deux milles trois cent lieues; vous n'êtes plus à la Nouvelle-Orléans; vous êtes à Versailles, au milieu des magnifiques jardins crées par la puissance du Grand Roi, entourés d'une population de dieux et d'empereurs, de marquises et de cosaques, de financiers de Londres et d'incroyables de Paris. On ne saurait voyager, s'amuser et s'instruire à moins de frais. M. Vanderlyn a peint son Panorama de Versailles à une époque où l'aristocratie Européenne long-temps sevrée des délices de Paris, y accourait de toutes parts pour voir et être vue, ce qui donne une piquante variété aux divers groupes jetés çà et là par le pinceau intelligent de l'artiste. Des personnes qui ont fréquenté long-temps les demeures enchantées de Versailles s'accordent à reconnaître, dans les moindres détails, comme dans l'ensemble, une étonnante fidélité. Le propriétaire va rendre l'illusion encore plus parfaite en prolongeant de plusieurs pieds le dais circulaire sous lequel sont placés les spectateurs. De cette manière les yeux en s'élevant ne seront plus choqués par une vilaine barraque; et de quelque côté qu'ils se tournent, ils n'appercevront plus que de superbes jardins, un palais majestueux, des eaux limpides et jaillissantes, de la verdure et le ciel.

Nous n'ajouterons rien à la description chaleureuse et brillante que notre prédécesseur a faite de l'Ariane. De pareilles choses se sentent encore mieux qu'elles ne se décrivent; et qui a vu l'Ariane, y retournera.

Suite du

NAUFRAGE DU NAVIRE LE ST. NICOLAS,

Sur l'île Destruction de Vancouver située par les 47°. le long de la cote nord-ouest de l'Amerique.

près cette triste aventure, nous remontâmes la rivière pendant quelques jours; nous lîmes plusieurs canots y naviguer; ce qui nous fit conclure que, plus haut, sur ses bords, il devait y avoir un village d'Indiens. Nous désirions vivement d'y arriver. La grande quantité de neige qui tomba, le 10 décembre, nuisit à l'exécution de notre projet; elle ne fondit pas; nous ne pûmes continuer notre route. Il fallut aviser aux moyens de passer l'hiver le mieux possible, et de pourvoir à notre nourriture.

Le capitaine déclara qu'il avait l'intention de reprendre le commandement, et se mit à donner des ordres. Je lui rendis ses droits sans la moindre objection; j'étais fort content de me voir débarrassé des tracas et des inquiétudes attachés aux fonctions de chef dans une situation si critique.

Le 8 février 1819, ayant laissé dans notre demeure une quantité assez considérable de poissons, nous descendîmes la rivière jusqu'à l'endroit où les Kallouches nous avaient proposé, l'année précédente, de racheter madame Boulughin. Il n'était pas difficile de deviner le but de la démarche du capitaine. Nous respectâmes son malheur, et nous préférâmes de nous exposer au danger plutôt que de les porter au désespoir par notre résistance.

Le lendemain matin, une quantité d'Indiens traversèrent la rivière et vinrent nous trouver; il y avait parmi eux deux femmes; l'une d'elles était celle qui nous avait trompés sur la route que nous devions suivre, et avait conduit madame Boulughin et d'autres personnes sur la rive où les sauvages les avaient fait prisonnières. On s'empara aussitôt de cette femme et d'un jeune homme; on leur mit des menottes en bois, et l'on dit à leurs compatriotes que ces deux individus ne seraient remis en liberté que lorsqu'ils nous auraient rendu nos gens. Le mari de la prisonnière revint bientôt, et assura que ceux que nous réclamions ne se trouvaient pas là; qu'ils étaient échus par le sort à une autre tribu; il ajouta qu'il allait partir, et que, dans quatre jours, il serait de retour avec nos gens, pourvu que nous lui promissions de ne pas tuer sa femme. Le capitaine éprouva une bien grande joie en entendant les promesses de cet Indien.

Nous résolûmes de passer là quelques jours; le lieu que nous occupions étant très-bas, se trouvait inondé pendant la nuit quand le vent soufflait avec violence; nous choisîmes une montagne à un verste du rivage. Huit à neuf jours après, recommencèrent les négociations sur l'échange des prisonniers, une cinquantaine de Kallouches arriva, et campa sur la rive opposée. Ayant fait signe qu'ils voulaient nous parler, je m'approchai des bords de la rivière avec quelques hommes. Ces Indiens avaient à leur tête un homme âgé, vêtu d'une veste et d'un pantalon, et coiffé d'un chapeau de duvet. Nous eûmes le plaisir d'appercevoir Anna-Patrovna parmi ces sauvages; elle nous dit que la femme que nous retenions prisonnière était la sœur de l'homme habillé à l'européenne; elle rendit justice à leur bon caractère; ils lui avaient rendu de grands services et la traitaient fort bien; elle nous pria en conséquence de rendre la liberté à cette Indienne. Nous répondîmes à madame Boulughin que son mari ne relâcherait les prisonniers qu'en les échangeant contre elle. Que l'on juge de la surprise que nous causa sa réponse! nous en fûmes attérés; et, dans le premier moment, nous crûmes que nos sens nous trompaient ou que nous rêvions. Le chagrin, l'horreur, la colère que nous ressentîmes ne pouvant se décrire. Elle nous déclara d'un ton très positif, qu'elle était très-contente de sa position, qu'elle ne voulait pas revenir avec nous, et qu'elle nous conseillait de nous livrer volontairement entre les mains des sauvages avec lesquels elle était; elle nous dit que leur chef était un homme juste et vertueux, connu pour tel sur la côte; que certainement il nous délivrerait et nous ferait parvenir à des navires européens mouillant dans le détroit de Jean Juca; elle nous instruisit du sort des trois autres prisonniers: Kotelnikov était tombé en partage aux habitans du cap Groville; Jacques l'Aleoute, à ceux de la côte où le navire avait échoué; et Marie, à une tribu de l'embouchure de la rivière où nous étions.

Je ne savais que faire: devais-je instruire notre capitaine de la réponse et des intentions de sa femme qu'il aimait à la folie? J'exhortai vainement celle-ci à réfléchir et à regarder d'un œil de compassion son malheureux mari, auquel elle devait tout. Toutes mes représentations furent inutiles. Je balançai long-temps sur le parti que je prendrais. Enfin, je vis qu'il ne m'en restait plus qu'un: il était impossible de cacher la vérité; il fallut donc tout découvrir à notre infortuné capitaine.

Quand il m'eut écouté, il eut l'air de ne pas croire à mon discours: il s'imagina que je plaisantais; mais, après un moment de réflexion, il tomba dans un accès de colère épouvantable; il saisit un fusil, et courut au rivage pour tuer sa femme. Toutefois, après avoir avancé quelques pas, il s'arrêta, pleura amèrement, et m'ordonna d'aller seul la trouver pour lui persuader de revenir, et même de la menacer de la tuer d'un coup de fusil. J'obéis au commandement de mon malheureux compagnon; mes peines furent inutiles; Anna Petrovna était fermement décidée à rester parmi les sauvages. "Je ne crains " pas la mort, me dit-elle; j'aime mieux " cesser de vivre que d'errer avec vous " dans les forêts, où nous finirions peut-" être par tomber au pouvoir d'une tribu " cruelle et féroce: actuellement, je suis " avec des gens doux et humains: dis à " mon mari que je méprise ses menaces."

(La fin au numéro prochain.)

UNE personne sachant parler et écrire les langues Anglaise et Française, connaissant à fond la tenue des livres en partie double, ainsi que toutes les branches de travail d'un bureau, désire employer le soir quelques heures de loisir dans une maison de banque ou de commerce de cette ville.

On fournira les renseignemens les plus satisfaisans.—S'adresser au bureau de ce journal.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Ruth & Mary, Tobbs, Philadelphie, S T Coit

Brick Mary-Ann, Ker, Havane, Bowers, Osborn et Bowers

Brick Favorite, Stanwood, Providence, J Waterman

Brick Edwin, Cox, New-York, par S T Coit

Goel. Mobile, Loomi, Mobile, J P Payson

—— Elizabeth, Junelot, Mobile, J P Payson

—— Elizabeth, Forsyth, Pensacole, capitaine

Arrivés.

Bateau à vapeur le Hibernia, Shalleross, de Louisville, avec 9 rouleaux corde à Bowers, Osborn et Bowers; 48 barilets tabac, 4 boucauds jambons, 202 caisses tabac à Foster et Hutton; 16 boucauds tabac à J G Harris; 38 boucauds à E S Jacobs; 128 idem. 292 barilets graisse, 3 barils jambons à W Fleming: 3 balles coton à W M Beal; 14 idem. à J G Banks; 25 à J W Breedlove; 34 bls farine à C Byrne; et 68 esclaves.—25 passagers.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, du Bayou Sarah, avec 71 balles coton a Reynolds, Byrne et Co, 32 a Lee et Williams, 87 a A Dunbar, 31 a Thomson et Grant, 4 a Lane, Lovell et Co. 21 a Dicks, Booker et Co, 12 a J Hagan et Co, 35 a J Le Carpentier, 6 a Maurin et O'Duhigg, 18 a ordre.

Un chalan de Kentucky avec 83 balles coton à ordre.

Un bateau des Opeloussas, avec 150 balles coton a Dicks, Booker et Co; Lane, Lovell et Co.

Entrés.

Brick Olive, Chase, Marseille, rapporté.
Brick Télegraph, d'Aux-Cayes, rapporté.
Brick Betsy, Chase, Port-au-Prince, rapporté.
Barque Unity, Johnson, de Bristol, rapporté.
Brick Sarah, Plane, de Belfast, rapporté.
Goël. Amelia, Ruche, de Pensacole, rapporté.
Navire Carrol, Norris, Newburyport.
Barque Linneus, Kidsaw, Liverpool, rapporté.
Navire Wm. Neilson, White, Liverpool, id.

Arrivés au Détour, hier,

Navire Charleston, Barney	Havane
Navire Wm. Neilson,	Liverpool
Brick George, Thaxter,	Boston
Brick Crawford,	Charleston
Goëlette Catherine,	Bath
Goëlette Only Son, Peirce,	Savannah

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 13 *Mars* 1828.

Une Représentation de

LA NEIGE

OU

Le nouvel Eginard,

Opéra en 4 actes, paroles de Scribe, musique de Auber—orné de tout son spectacle —Suivi de

LA BELLE ALLEMANDE

OU

Le grenadier de Frédéric Guillaume

Vaudeville en un acte de Duvert.

DIMANCHE 16 *MARS* 1828.

La première Représentation du

CHEMIN CREUX

Mélodrame nouveau en 3 actes et à grand spectacle, orné de trois décorations nouvelles peintes par Mrs. Victor et Pepite.

En attendant—la *Jeune Prude, ou les Femmes entre elles*, opera nouveau en un acte.

SALLE D'ORLEANS.

Bal de la St. Joseph.

L'ADMINISTRATION des Bals a l'honneur d'informer le public qu'il donnera dans la dite salle, Mercredi 19 du courant jour de la St. Joseph, un

GRAND BAL PARE'

ET A CARACTERE

A l'instar des principales villes de France et du Nord Amérique.

Ce genre d'amusement n'étant pas entièrement connu ici, on en donne l'explication suivante: chaque personne doit prendre un deguisement quelconque sans être masquée et sous le costume qu'on a adopté, on remplit le rôle que représente le costume et qui doit etre soutenu par l'individu déguisé.

Le bal étant paré et à caractère on y admettra également, toute personne parée ou déguisée et pour éviter l'introduction de personnes qui ne conviendraient pas à la societe, le nom de chaque dame sera inscrit sur son billet et l'on sera tenue de se faire reconnaitre avant d'entrer au bal.

Prix par personne - - - - - $1. 11 m.

GRAND PANORAMA

Du Palais et du Jardin de Versailles

CETTE superbe vue est dans l'édifice construit exprès, sur la place publique de la rue des Remparts, vis-à-vis la rue d'Orleans. Le public sera admis depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 de l'apres midi.

Prix d'entrée: 50 cents. Les enfans ne paieront que moitié prix.

On admet des abonnemens pour tout le tems que sera exposé le tableau, à raison d'une piastre par personne.

N. B. Le tableau admirable d'ARIANE, est également exposé dans le même lieu, où on pourra le voir sans payer davantage.

Les personnes de couleur sont informées que les *Lundis* leur sont exclusivement reservés, de meme qu'une heure chaque matinée des autres jours, de 8 à 9.

11 mars—1m

POUR BOSTON

Le brick fin voilier, doublé, chevillé et cloué en cuivre l'EDWARD, capt. Trask ayant son chargement engagé, sera promptement expédié. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménagemens, s'adresser a bord, vis-a-vis le marché aux légumes, ou a LINCOLN & GREEN.

Ventes Publiques.

Par Bauduc & Domingon.

Au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve,

IL sera vendu Mardi le 1er. Avril 1828, à midi, à la Bourse d'Hewlett, à la Nlle.-Orléans; les propriétés suivantes:

1—Un Lot de Terre situé au faubourg Delord en cette ville, mesurant 80 pieds de face à la rue de la Nouvelle-Levée, 130 pieds de face à la rue Suzette; 80 pieds sur le lot N°. 5 par lequel il est borné d'un coté et 130 pieds sur le lot N°. 2 par lequel il est borné de l'autre côté. Ledit lot désigné par le N°. 1 sur le plan figuratif qui en a été dressé par Mr. J. Pilié voyer de la ville et qui est déposé dans l'étude de Mr. *Théodore Seghers* notaire public, rue St. Louis vis-à-vis de la Bourse; ledit lot N°. 1 sera vendu ensemble avec la grande maison à étage, et les autres bâtisses et établissemens qui s'y trouvent.

2—Un Lot de Terre adjoignant le précédent et désigné sur le même plan par le N°. 2. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée sur 130 pieds de profondeur et est borné d'un côté par le lot N°. 1, de l'autre côté par le lot N°. 3 et dans le fond par le lot N°. 5. Ce terrain sera vendu avec les bâtisses et les établissemens qui s'y trouvent.

3—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N°. 3. Ce lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée sur 180 pieds de profondeur, et est borné d'un côté par les lots Nos. 2, 5 et 6; de l'autre côté par le lot N°. 4 et dans le fond par le lot N°. 11.

4—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N°. 4. Ce lot mesure 33 pieds et 4 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée sur 180 pieds de profondeur; et est borné d'un côté par le lot N°. 3, et de l'autre côté par la propriété contiguë, ci-devant appartenant à la succession de feu Urbain Gaiennie père, et dans le fond par le lot N°. 12.

5—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N°. 5, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds et 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par les lots Nos 1 et 2; de l'autre côté par le lot N°. 6, et dans le fond par le lot N°. 3; ensemble avec les bâtisses et établissemens qui s'y trouvent.

6—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N°. 6, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur, borné d'un côté par le lot N°. 5, de l'autre côté par le lot N°. 7 et dans la profondeur par les lots Nos. 3 et 11. Ensemble avec les établissemens qui s'y trouvent.

7—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N°. 7, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces de profondeur; borné d'un côté par le lot N°. 6, de l'autre côté par le lot N°. 8, et dans la profondeur par le lot N°. 11; ensemble avec les établissemens qui s'y trouvent.

8—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N°. 8, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces en profondeur; borné d'un côté par le lot N°. 7, de l'autre coté par le lot N°. 9 et dans la profondeur par le lot N°. 11; ensemble avec les établissemens qui s'y trouvent.

9—Un Lot de Terre désigné sur le même plan par le N°. 9, mesurant 35 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces en profondeur; borné d'un côté par le lot N°. 8, de l'autre côté par le lot N°. 10, et dans la profondeur par le lot N°. 11; ensemble avec les bâtisses et les établissemens qui s'y trouvent.

10—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N°. 10, mesurant 55 pieds de face à la rue Suzette sur 113 pieds 4 pouces en profondeur, faisant face à la rue Tchoupitoulas; borné d'un côté par le N°. 9, et de l'autre coté par le lot N°. 11 ensemble avec les bâtisses et les établissemens qui s'y trouvent.

11—Un Lot de Terre adjoignant au précédent, et désigné sur le même plan par le N°. 11; mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 180 pieds de profondeur; borné d'un coté par les lots Nos. 10, 9, 8, 7 et 6; de l'autre coté par le lot N°. 12, et dans la profondeur par le lot N°. 3.

12—Un Lot de Terre adjoignant au précédent et désigné sur le même plan par le N°. 12; mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 180 pieds, borné d'un coté par le lot N°. 11; de l'autre coté par la propriété contiguë appartenant ci-devant à la succession de feu Urbain Gaiennié père; et dans la profondeur par le lot N°. 4

Toutes les mesures des 12 lots ci-dessus sont mesure française.

13—Une étendue de terre située sur la rive gauche du fleuve Mississippi, dans la paroisse d'Ouest Félicians, composée de deux concessions faites à feu le sieur Augustin Allain par le Gouvernement Espagnol, conformément à deux plans qui en ont été faits par feu Carlos Trudeau lors arpenteur royal pour la province de la Louisiane, l'un en 1794, l'autre en 1797; les deux dites concessions mesurant ensemble 2705 arpens en superficie. La première de ces deux concessions mesurant 40 arpens de face au fleuve sur 40 en profondeur; et la seconde à la suite de la première mesurant 37½ arpens de face sur 22 de profondeur; les deux ensemble contenant comme il est dit ci-dessus 2705 arpens de superficie conformément à un plan du tout déposé dans l'étude du notaire susdit.

CONDITIONS.

Les 12 lots de terre dans le faubourg Delord, payables en quatre termes égaux à 1, 2, 3 et 4 ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque respectivement sur les propriétés vendues.

La terre située dans la paroisse d'Ouest Félicianа, payable un quart à un an, et le surplus en six termes égaux à 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la terre.

Les billets seront fournis par coupons suivant la convenance des vendeurs. Les actes de vente seront passés devant ledit notaire Théodore Seghers. Les frais de ces actes et ceux de l'enrégistrement et de la levée des hypothèques seront payés par les acquéreurs. 1 mars.

GRAND ASSAUT D'ARMES,

Au bénéfice de Mr. Denis,

Qui aura lieu Dimanche 16 Mars, dans la salle située à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

OUVERTURE—M. Antoine Lesour, ci-devant 1er. maître du 37ème. régiment de ligne française, avec M. Denis, professeur en cette ville; Mr. Joseph Larstier, ci-devant 1er. maître du 1er. régiment d'artillerie de marine française, avec un amateur; l'assaut continuera par les amateurs et les élèves de Mr. Denis, et sera terminé par Messrs. Joseph et Denis. 11 Mars.—3